



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Iran

Question écrite n° 9573

### Texte de la question

M Daniel Goulet appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur une jeune Française de vingt-six ans, Mme Annie Esbert, détenue en Iran depuis juillet 1988. Infirmière, épouse d'un opposant iranien, elle a d'abord suivi son mari au Gabon, puis a gagné l'Irak avec lui en 1988. Le 25 juillet dernier, lors de combats opposant l'armée iranienne et des résistants de ce pays, elle fait partie d'une équipe sanitaire du Croissant-Rouge (membre de la Croix-Rouge internationale) et, blessée dans les combats, elle est faite prisonnière par l'armée iranienne. Cette capture est d'ailleurs annoncée quelques jours plus tard par le président du Parlement iranien. D'après les informations qui sont parvenues en France à son sujet, elle est détenue dans des conditions effroyables, torturée et menacée d'exécution. Sa famille a obtenu que le ministère des affaires étrangères saisisse le régime iranien de cette question. Le 19 janvier, l'Assemblée des communautés européennes de Strasbourg a demandé également au régime iranien des informations précises sur son sort et sa libération. Lorsqu'il aura connaissance de la présente question écrite, le ministre des affaires étrangères sera rentré de son voyage à Téhéran. C'est pourquoi il lui demande s'il a abordé le problème que pose la détention de cette jeune femme et quelles assurances il a obtenues en ce qui concerne sa libération.

### Texte de la réponse

Reponse. - Averti depuis l'été du cas douloureux de Mme Esbert, le ministère des affaires étrangères a multiplié les interventions en faveur de notre jeune compatriote. Des démarches ont été entreprises par l'intermédiaire de hauts responsables d'organisation internationale et à travers également des organisations caritatives. Parallèlement, les autorités iraniennes ont été directement saisies en plusieurs occasions. J'ai à deux reprises interrogé mon homologue, M Velayati, le 8 janvier à Paris et le 6 février à Téhéran. Il est exact que le président du Parlement iranien a reconnu le 29 juillet la capture d'une « jeune fille française » qui, a-t-il précisé, était blessée. Mais jamais par la suite cette affirmation n'a été reprise par les autorités iraniennes. Celles-ci, au contraire, ont refusé d'apporter la moindre information sur le sort de Mme Esbert et même sur sa présence en Iran. Les indications les plus contradictoires ont alors circulé, certaines faisant état du décès de notre compatriote, d'autres au contraire concernant les conditions supposées de sa détention. Aucune de ces hypothèses ne s'appuyait sur des éléments factuels indiscutables. C'est dans ce contexte que des clarifications ont été demandées au Gouvernement iranien. Devant la persistance de l'incertitude, le ministre d'Etat a interrogé M Velayati à Paris en marge de la conférence sur les armes chimiques. Le ministre iranien s'est engagé à faire une enquête et à en communiquer le résultat aux autorités françaises à bref délai. Lors du voyage à Téhéran du ministre d'Etat, M Velayati a indiqué que Mme Esbert avait trouvé la mort, après avoir été capturée, lors de son transport vers un hôpital. Telles sont à ce jour les informations, assurément regrettables dont dispose le Gouvernement français. Croyez que celui-ci comprend la douleur de la famille et ne manquera pas de lui apporter le concours qui pourrait être nécessaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Goulet Daniel](#)

**Circonscription** : - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 9573

**Rubrique** : Politique exterieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 13 février 1989, page 676